

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du mercredi 10 mai 2023

Direction Générale des Services – N°07.04.2023.50

**Objet : NPNRU - Concession d'aménagement du Centre Commercial des Feugrais - Compte rendu annuel à la Collectivité (CRACL) au 31 décembre 2022**

**Date de la convocation : 27 avril 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 27**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

**POUVOIRS :**

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

M. Infali DABO a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Marc BOURREAU.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe LEFEBVRE**

**RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La Loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.
- La Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Le Décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- L'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 24 avril 2019.
- L'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 04 octobre 2021.
- La délibération de la Ville de Cléon du 16 décembre 2021 approuvant la signature d'un traité de concession ayant pour objet une concession d'aménagement d'études et de réalisation du Centre commercial des Feugrais inscrite dans l'opération de renouvellement urbain du

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

NPNRU - Concession d'aménagement Centre Commercial des Feugrais - Compte rendu annuel à la Collectivité (CRACL) au 31 décembre 2022

**Date de transmission de l'acte :** 15/05/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/05/2023

**Numéro de l'acte :** 07-04-2023-50 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230510-07-04-2023-50-DE

**Date de décision :** 10/05/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**  
1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public

quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais situé sur les communes de Cléon et Saint Aubin lès Elbeuf avec Rouen Normandie Aménagement.

- Le traité de concession notifié par la ville de Cléon le 15 février 2022 à Rouen Normandie Aménagement.
- La délibération de la Ville de Cléon du 29 septembre 2022 validant l'avenant n°1 au Traité de Concession.
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 20 avril 2023.
- Les pièces constitutives du CRACL jointes en annexe.

#### **CONSIDERANT :**

- Que la Ville de Cléon doit approuver annuellement le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par Rouen Normandie Aménagement.

L'adjointe au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain expose les éléments constitutifs de ce bilan annuel.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a confié à Rouen Normandie Aménagement, par un traité de concession l'aménagement, les études et la réalisation du Centre commercial des Feugrais, pour une durée de 6 ans. Cette opération est inscrite dans le projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais situé sur les communes de Cléon et Saint Aubin lès Elbeuf.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, Rouen Normandie Aménagement doit présenter un compte rendu annuel à la collectivité (CRACL) pour examen et approbation présentant le bilan prévisionnel global actualisé, le plan global de trésorerie et une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération.

Le CRACL en date du 31 décembre 2022, présente le bilan d'activité pour l'année 2022 suivant :

- Au titre des acquisitions, RNA a lancé des rencontres avec les différents propriétaires des cases du centre commercial en vue de leur acquisition. L'année 2022 a permis l'aboutissement d'un accord écrit pour le local coiffure.
- Au titre des études, RNA a procédé au rachat des études préalables réalisées par la commune (expertise immobilière, étude structure, étude commerciale)
- Au titre des frais divers, ils ont porté sur les frais de publicité liés à la publication des appels d'offres.
- Le démarrage des travaux est programmé à compter de 2025.
- La collectivité a versé 60 000 € au titre de sa participation annuelle.

S'agissant des prévisions 2023, l'année sera marquée par le lancement des études de démolition du centre commercial existant et de l'équipement du Point-Virgule libéré de toute occupation ainsi



que des études de conception du nouveau centre commercial. Il est prévu deux acquisitions sur l'année 2023 (case du coiffeur et une autre).

Rouen Normandie Aménagement envisage le recours à l'emprunt à hauteur de 1 million d'euros dont 500 000 € pour l'année 2023.

Il est proposé d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité actualisé au 31 décembre 2022 joint en annexe.

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité actualisé au 31 décembre 2022 joint en annexe.

Pour copie conforme,

Cléon, le 10 mai 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



